

Groupes et Associations

Un **organisme sans but lucratif** n'est pas à l'abri de pertes financières inattendues pouvant mettre en péril sa survie. Les conséquences des actes de ses administrateurs et dirigeants peuvent être protégées contre ;

- Des allégations de mauvaise gestion par des donateurs
- Une poursuite en justice en matière de discrimination intentée par plusieurs employés
- Un détournement de fonds étalé sur plusieurs années
- Une plainte pour harcèlement sexuel provenant d'un fournisseur
- Une allégation d'un employé concernant la mauvaise gestion du régime de retraite
- Une menace d'extorsion liée à la publication de renseignements exclusifs

Nous avons l'assureur qu'il lui faut, l'organisme sera protégé adéquatement pour lui-même et ses administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles.

Plusieurs types de protections sont offerts;

- Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants et de l'organisme assuré
- Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi
- Responsabilité civile des fiduciaires
- Assurance délits
- Assurance pour enlèvements, rançons et menaces